



« Octobre rose : Tour du monde en 31 jours »

Octobre 2020

RÈGLEMENT

La Ligue nationale contre le cancer comité de la Somme organise l'action « **Octobre rose : Tour du monde en 31 jours** » au cours du mois d'octobre 2020, une action de mobilisation solidaire, symbolique, individuelle et non compétitive.

Les objectifs sont :

- Sensibiliser le public :
 - à l'importance de la pratique d'une activité physique pour éviter les risques de cancer et de récurrences;
 - au dépistage du cancer du sein.
- Soutenir les missions sociales de la Ligue nationale contre le cancer comité de la Somme : le financement de la recherche, le soutien des personnes malades et de leurs proches, la prévention et promotion des dépistages ; Et plus particulièrement l'accès des malades à l'activité physique adaptée.
- Collecter des dons pour financer ces missions sociales par l'intermédiaire d'une plateforme digitale « Yapla ».

ARTICLE 1

Date : 1^{er} octobre 2020 au 31 octobre 2020.

Activité : course à pied, marche, roller, jardinage, vélo et toutes autres activités physiques pratiquées en extérieur (dans des lieux autorisés au public) ou à domicile.

Objectif : Grâce aux kilomètres de chacun, l'objectif est d'effectuer un tour du monde en 31 jours, afin de promouvoir l'importance de l'activité physique.

ARTICLE 2

Engagements : tous les participants s'engagent en faisant un don sur la collecte Yapla :

<https://ligue-nationale-contre-le-cancer-comite-de-la-somme.s2.yapla.com/fr/campaign-1933/detail/le-tour-du-monde-en-31-jours/1933>

La collecte débute le **1^{er} septembre 2020** et se termine le **31 octobre 2020 à 23h59**.

Le tarif minimum pour s'engager dans cette action solidaire sera un don de 1€. Tout don effectué sur la page de collecte est définitif et non-remboursable.

Attention, tout engagement nécessite au préalable la lecture de la charte de bonne conduite.

Après avoir effectué leur don sur la page de collecte, les participants reçoivent un mail de remerciement et un reçu fiscal. Ce mail fait office de confirmation d'inscription à l'action solidaire.

Chaque participant est invité à créer un dossard personnalisé s'il le souhaite et à partager ses actions de mobilisation tout le long du mois d'octobre (photo, vidéo, témoignage, ...) en précisant quelle(s) activité(s) il a pratiqué et le résultat (nombre de kilomètres...). Il pourra

partager sa photo / vidéo / témoignage sur les réseaux sociaux avec le #tdm31j et/ou l'envoyer à l'adresse : tdm31j@gmail.com avec pour objet : Photo Tour du monde.

Il pourra ensuite enregistrer ses kilomètres parcourus sur la plateforme prévue afin de faire avancer le tour du monde :

<https://www.liguecancer-somme.com/index.php?module=octobrerosekm&fbclid=IwAR2SOX6EloXwgvhwkZQ4uOYxffhShneYDq8-GXuVPd--lyDqOgHNOAdNHGA>

L'intégralité des dons collectés dans le cadre de cette action sera affectée au financement des missions sociales de la Ligue nationale Contre le Cancer comité de la Somme (et plus particulièrement à la promotion de l'activité physique adaptée chez les malades).

ARTICLE 3

Assurance : Tous les participants doivent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident. Ce n'est pas une compétition mais une opération solidaire, le participant est donc sous son entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. En prenant part à l'opération, il accepte de participer sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4

Protection des données :

Utilisation d'image

Tous les participants autorisent les organisateurs des « **Octobre rose : Tour du monde en 31 jours** » - la Ligue nationale contre le cancer comité de la Somme - ainsi que leurs ayants droits tels que les médias ou partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'opération à laquelle ils participent via leur don en ligne sur la cagnotte Yapla, ainsi que sur d'autres manifestations et/ou cagnottes en ligne. Les participants peuvent être amenés à recevoir un reçu fiscal (cf. ci-après).

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatiques et libertés », chaque donateur peut exercer ses droits d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par email à l'adresse cd80@ligue-cancer.net, ou courrier postal, accompagné d'un titre d'identité signé à La Ligue nationale contre le cancer comité de la Somme – 77 rue Delpech 80000 Amiens. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

Reçus fiscaux, libertés et confidentialités

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ligue contre le cancer. Elles sont destinées à la Direction des relations adhérents et aux tiers mandatés par le responsable des traitements à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. La Ligue contre le cancer s'engage à ne pas transférer les données en dehors de l'Union Européenne. Ces données peuvent faire l'objet d'un échange avec des tiers du secteur caritatif.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant le service relation adhérent par mail : relation.adherent@ligue-cancer.net ou par courrier adressé à : DPO de la Ligue Contre le Cancer, 14 Rue Corvisart – 75013 PARIS. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

ARTICLE 5

Engagement contractuel :

La validation du don sur la cagnotte Yapla d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement, de la charte de bonne conduite et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.